

COMPARAISON DE LA PRIME DE RISQUE ACCORDÉE À SCGM AVEC CELLE DE L'ONE

	Taux de référence	Primes accordées	Primes ajustées en fonction du taux de référence de SCGM ¹	Écart de prime SCGM vs ONE
1996	SCGM	3,10 %		
	ONE (Mars 1995)	3,00 %	3,09 %	0,01 %
1997	SCGM	3,28 %		
	ONE (Mars 1995)	3,00 %	3,26 %	0,02 %
1998	SCGM	3,50 %		
	ONE (Mars 1995)	3,00 %	3,50 %	0,00 %
1999	SCGM	3,88 %		
	ONE (Mars 1995)	3,00 %	3,87 %	0,01 %

¹ Prime de risque ajustée pour refléter l'impact de la variation du taux de référence entre la décision de SCGM et la décision de l'ONE. On applique un facteur d'élasticité de 0,25 dans le sens inverse de l'évolution du taux de référence.